



AED

La lutte continue pour un vrai statut et un salaire digne

GREVE ET RASSEMBLEMENT LE 15 MAI PREFECTURE 11H00

Pour une éducation égalitaire et émancipatrice, nous avons besoin de personnels aux approches et cultures professionnelles variées. Les AEd occupent une place centrale dans les établissements mais sont précarisé-es et sous-payé-es. Enfin, les moyens humains en vie scolaire sont insuffisants.

Il faut profiter de cet engouement et se mobiliser le 15 Mai

! DES MOBILISATIONS RÉUSSIES : IL FAUT

Les grèves du 16 janvier et 1er avril ont été bien suivies : de nombreuses vies scolaires complètement fermées et des rassemblements partout en France, un renforcement le 1er avril et de nouveaux départements touchés par le mouvement de grève. Il faut profiter de cet engouement et se mobiliser le 15 mai.

Des avancées dans plusieurs académies : ouverture de négociations pour un cadre des conditions d'emploi et de travail sur Lyon, sur une grille de salaire basée sur celle des AESH, sur le retour de CDD de 2 ou 3 ans... **La grève paye !**

! LUTTER CONTRE L'ARBITRAIRE CE N'EST PAS À LA HIÉRARCHIE LOCALE DE FAIRE SA LOI

La mobilisation des vies scolaires ne concerne pas que les AEd, mais tous les personnels !

C'est par la menace permanente du non-renouvellement que les hiérarchies imposent des conditions de travail bien au-delà du cadre légal. Partout, les AEd ne veulent plus se laisser faire et s'organisent. Les rectorats doivent prendre leurs responsabilités et faire enfin appliquer le droit. Mais ce n'est qu'en sortant les AED des conditions d'emploi précaires dans lesquelles ils et elles sont maintenu-es, qu'il sera réellement possible de garantir des conditions de travail dignes.

ENSEMBLE, EXIGEONS

- ✓ Un statut de fonctionnaire de catégorie B à 32h
- ✓ Une augmentation immédiate de 400€/mois et une grille d'avancement sur le modèle de celui des AESH
- ✓ La prise en compte de la totalité du temps de service de nuit en internat
- ✓ Des embauches supplémentaires



DROIT DE GRÈVE

- ✗ Vous n'avez pas à vous déclarer avant
- ✗ Vous n'avez pas à présenter de préavis de grève pour faire grève
- ✓ Les syndicats déposent des préavis de grève couvrant toute l'année scolaire
- ✓ En internat, la grève commence la veille au soir jusqu'à reprise de poste le 15 mai soir, ou du 15 mai matin au lendemain matin.

L'INTERSYNDICALE APPELLE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS À LA GRÈVE LE 15 MAI

